

Croisière environnement et biologie en Mer Rouge

18 plongées du 28 mars au 4 avril 2026







1) Buts du stage

- a) Le CoDep 92 vous propose une sortie destinée en premier lieu à valider des niveaux de plongeur bio pour des adhérents ayant suivi des cours bio.
- b) Les autonomes ou auto-encadrés qui souhaitent faire des plongées de découverte de la biologie marine sont également bienvenus.

2) Coût. La participation demandée est de :

- Pour une cabine double ou triple à partager au pont inférieur : 955€.
- Pour une cabine double à partager au pont supérieur : 1070€
- Il y a un supplément de 10€ pour les licenciés de clubs non adhérents au CoDep 92

3) Programme

- 8j/7 nuits du samedi 28 mars au samedi 4 avril en croisière sud Golden Mix: Daedalus, Sataya, St Johns, Rocky island, Zabargad au départ de Marsa Alam avec JP Marine.
- Environ 21 plongées possibles au total. Taxes environnementales incluses (145€).
- Pension complète
- Les transferts aéroport d'Hurghada ou Marsa Alam si compatibles avec les horaires des vols (12h-18h).

4) Non inclus

- Le vol Paris Hurghada(HRG) A/R. Vous devez attendre que votre inscription soit confirmée avant de réserver le vol. Nous vous indiquerons les vols à prendre.
- Le visa (25\$). À noter : la carte d'identité française suffit pour aller en Egypte.
- Le backchich (pourboire), institution incontournable en Egypte. Compter 70€.
- Le matériel de plongée (à louer sur place si besoin), le nitrox, le bloc de 15L...

5) Conditions d'inscription:

- Être niveau 2 (niveau 1 possible en fonction de l'encadrement disponible).
- Remplir et valider en ligne le formulaire d'inscription. Ne pas oublier de cliquer sur le gros carré rouge « valider mon inscription »
- Après avoir validé, cliquer sur « imprimer » (ctrl-P) puis choisir « Fichier PDF » en destination. Envoyer le fichier à president@ffessm-cd92.com et biocd92@gmail.com. Le règlement devra être transmis suivant les instructions qui seront données par l'organisateur.
- IMPORTANT : Des acomptes étant transmis aux prestataires, nous devrons effectuer une retenue de 200€ en cas d'annulation de votre part.



